à la bonne administration du général Oudinot et de ses principaux officiers; d'accord avec les vœux des Romains, le pouvoir pontifical vient d'être rétabli; cette restauration, si facilement accomplie, se terminera-t-elle sans aucune condition stipulée en faveur des institutions libérales? Le pape rentrera-t-il dans ses états comme souverain absolu, sans rien promettre, ou seulement après avoir pris des engagements pour les améliorations administratives dont on proclame partout la nécessité? La réponse à cette question dépend maintenant des négociations diplomatiques; l'attente où l'on est encore à cet égard ne trouble plus les esprits, parce qu'on sait que le pape est disposé à ne pas retirer les concessions raisonnables qu'il avait faites librement avant la révolution de novembre 1848. Deux raisons confirment cette confiance dans la sagesse du souverain pontife; d'abord si les puissances européennes catholiques garantissent en commun la neutralité des états romains, la France aura le droit, comme elle a l'intention, de n'accorder son concours que sous certaines conditions; d'un autre côté, tous les cabinets sont intéressés à ce que l'occupation des territoires italiens ne se prolonge pas; l'Autriche surtout a besoin de rappeler ses armées pour les rejeter sur la Hongrie; or le meilleur moyen de faire cesser les complications diplomatiques qui commencent, c'est de transiger à Rome avec ce qu'il y a de légitime dans les demandes de réforme administrative qui s'élèvent de toutes parts.

Un membre de la Montagne, M. Lachaudure, avait imaginé qu'il y avait lieu d'interpeller le ministère à propos de la mesure de police qui vient d'être prise à l'égard de M. Charles Bonaparte (prince de Canino). Sans refuser les explications qu'on lui demandait, M. Odilon Barrot a déclaré que le gouvernement n'ayant fait qu'user d'un droit incontestable, il ne pouvait considérer les interpellations comme urgentes. En conséquence, l'Assemblée, consultée aux termes du règlement, sur le jour des interpellations, les a fixées à un mois.

L'*Assemblée nationale* relève un fait curieux apporté en France par la presse anglaise: c'est que, depuis la révolution de février, il a été placé sur les fonds étrangers, par les capitalistes des états du continent secoués par les événemens politiques, plus de 22 millions de livres sterling, c'est-à-dire près de 600 millions de francs!

M. Guizot vient de rentrer en France. Son débarquement au Hâvre a donné lieu à quelques désordres provoqués par le parti exalté de cette ville.

ANGLETERRE.

(Londres, 25 juillet.)

L'*Observer* et les autres journaux qui ont annoncé que la prorogation du parlement anglais était fixée au 9 du mois d'août paraissent avoir été mal informés, attendu que le *Globe* dit aujourd'hui que la session parlementaire sera close mardi 31 juillet.

Le même journal annonce qu'après avoir arrêté le discours du trône et nommé la commission royale qui procédera à la prorogation du parlement, S. M. la reine partira le 1er août d'Osborne pour se rendre en Irlande et de là en Ecosse.

A la chambre des communes, fin de la séance du 21 juillet, lord Palmerston a pris la parole en réponse à la motion de M. Osborne, relative aux affaires de Hongrie.

Le *Journal de Francfort* analyse ainsi le discours du ministre des affaires étrangères:

Le noble lord s'est d'abord attaché à réfuter les reproches naïntes fois adressés au gouvernement britannique et spécialement à lui-même d'avoir été guidé dans les relations avec d'autres puissances européennes par des sentimens de haine et d'aversion. Il a qualifié de grossière ignorance l'opinion de ceux qui s'imaginent que le ministre chargé de la direction des affaires étrangères en Angleterre est influencé par un autre sentiment que celui qu'il juge aux intérêts de son pays et de ceux de la civilisation du monde en général. Il a ensuite établi en fait que le gouvernement britannique éprouvait sous plusieurs rapports beaucoup d'estime et de considération pour l'Autriche comme pour un ancien allié, mais que cette puissance, moins par sa propre faute que par l'effet d'une nécessité irrésistible, s'était plus d'une fois écartée de la voie tracée par les engagemens pris avec l'Angleterre, que cependant celle-ci ne saurait lui en vouloir d'avoir cédé à la force des événemens, et que par cette raison d'intégrité de l'empire autrichien devait rester un objet de vive sollicitude pour tout homme d'état anglais.

• L'Autriche, a dit lord Palmerston, est un élément des plus essentiels dans l'équilibre du pouvoir politique européen. Elle est placée au centre de l'Europe comme une barrière contre l'empiétement d'un côté et l'invasion de l'autre. Son existence comme grande puissance est une condition indispensable pour l'indépendance et la liberté politique dans cette partie du monde, de manière que tout ce qui tend directement ou indirectement à affaiblir l'Autriche et à la réduire à une puissance secondaire doit être regardé comme une grande calamité qu'il est du devoir de tout homme d'état britannique de prévenir et d'empêcher. •

Le noble lord a exprimé ses regrets que dans cet état de choses, l'Autriche ait suivi une marché politique tendant à s'identifier avec le système rétrograde et à s'assurer l'appui des cabinets opposés à tout progrès politique ei social. Il a déclaré qu'il ne pouvait partager l'opinion de ceux qui croient que les relations entre les états sont suffisamment établies par les rapports d'amitié entre leurs gouvernemens. Cela s'est vu à certaines époques en Angleterre, à l'égard du gouvernement autrichien comme par rapport à celui de France, par la raison qu'ils ont cru y trouver le grand symbole de leurs propres opinions. Mais c'était là de l'égoïsme avec lequel des hommes publics ne doivent avoir rien de commun.

Passant à la question actuelle, le noble lord a dit que la chambre n'attendait assurément pas de lui qu'il se prononçât sur le conflit qui a surgi entre le gouvernement autrichien et la nation hongroise, mais qu'il ne croyait pas se tromper en avançant que dans cette lutte, cette nation s'était élevée comme un seul homme contre l'Autriche et que même les diverses races avaient mis de côté leurs anciennes querelles pour s'unir dans ce qu'elles regardaient comme leur cause nationale. La Hongrie a formé depuis des siècles un état qui, quoiqu'uni à l'Autriche par une union personnelle de la couronne, a cependant existé séparément par l'effet de sa constitution particulière. Cette constitution a sans doute de grands défauts, mais la même chose se voit dans mainte autre constitution européenne très susceptible d'amélioration.

Sans vouloir entrer dans le détail des plaintes articulées dans les derniers temps entre les deux parties belligérantes, lord Palmerston dit qu'il préfère s'arrêter à la question telle qu'elle devra être maintenant vidée dans les plaines de la Hongrie. Ou celle-ci continuera de conserver sa nationalité comme royaume distinct avec une constitution à elle, ou bien elle sera comprise dans la constitution générale octroyée à l'empire autrichien. Toujours est-il qu'il est fort regrettable de voir se décider par la force des armes une question qu'on espérait voir se résoudre par voie amicale. Si, d'un côté, il est de la plus haute importance pour l'Europe que l'Autriche continue d'être un grand et puissant état, de l'autre il est impossible de se dissimuler le fait que cette guerre doit beaucoup l'affaiblir. En effet, si la Hongrie doit en sortir victorieuse et réussir à se séparer de l'Autriche, un pareil démembrement mettrait fin à la haute position que cette dernière a occupée jusqu'ici parmi les puissances européennes. Si, au contraire, la Hongrie était écrasée par les forces supérieures qu'elle a à combattre, l'Autriche perdrait son bras droit. Chaque champ dévasté en Hongrie est une ressource de moins pour la prospérité de l'Autriche; chaque Hongrois de tué est un soldat de moins pour la puissance défensive de cet empire. En un mot, chaque succès remporté par l'Autriche dans cette guerre sera une blessure de plus portée à ce vaste empire. Il y a donc lieu de désirer, non seulement par des considérations d'humanité, mais également par celles d'une sage politique européenne et dans l'intérêt même de l'Autriche, qu'il soit mis fin à cette déplorable lutte par un arrangement à l'amiable, qui d'un côté pourrait satisfaire le sentiment national hongrois, et de l'autre empêcher que l'Autriche ait une nouvelle Pologne à surveiller dans son empire. Jusqu'à ce moment, le gouvernement britannique n'a pu faire dans cet intérêt et avec une chance de succès des démarches officielles, mais il n'y manquera pas dès qu'il se présentera une occasion favorable.

• Il est à désirer, a ajouté le noble lord, que les nations étrangères sachent que le peuple anglais veut sincèrement le maintien de la paix; que nous n'entretenons de sentiment hostile contre aucune dans le monde, et que nous désirons être sur le pied le plus amical avec toutes; que nous sommes hautement intéressés dans la conservation de la paix, parce que nous désirons entretenir avec tous les peuples des relations de commerce, qui doivent nécessairement souffrir par l'interruption des relations amicales, et que même dans le temps nécessaire que toutes les nations sachent que nous ne sommes point disposés à nous soumettre à des injustices, et que nous rattacherons au maintien de la paix l'indispensable condition que d'autres états respectent notre honneur et notre dignité, et ne portent aucune atteinte à nos intérêts. L'Angleterre vise en outre au but non seulement de maintenir la paix, mais encore de compter pour quelque chose dans les affaires du monde. Dans la haute position qu'elle occupe parmi les nations, il ne lui conviendrait pas de rester spectatrice passive et muette de ce qui se passe ailleurs. •

Le noble lord a terminé en repoussant le reproche que dans les diverses occasions où l'Angleterre avait été récemment invitée à intercéder dans les affaires d'autres pays, elle s'en était acquittée d'une manière qui lui aurait attiré la réprobation générale; il a cité plusieurs exemples qui prouvent tout le contraire, entre autres sa médiation entre le Danemark et la Prusse, qui s'est terminée par la conclusion d'un traité de paix préliminaire de nature à conduire à un arrangement final entre ces deux états. Il a repoussé avec indignation l'accusation que le gouvernement britannique avait travaillé à provoquer des mouvemens révolutionnaires sur divers points de l'Europe, et s'est étonné que des hommes publics aient poussé l'ignorance et la folie jusqu'à soutenir cette accusation au sein même du parlement.

Le *Morning-Chronicle* du 24 juillet contient le compte-rendu du *meeting* qui a eu lieu le 23 à Londres, dans London-Tavern, dans le but d'exprimer l'opinion du peuple anglais sur la guerre de la Hongrie, et auquel assistaient quelques membres marquans du Parlement. Des résolutions, portant qu'une pétition relative à ces affaires sera adressée à la Chambre des Lords et à la Chambre des Communes, sont successivement adoptées.

Les termes dans lesquels les orateurs se sont exprimés à l'égard de l'Autriche et de la Russie, ne nous permettent pas de reproduire les discours prononcés à cette occasion.

A la chambre des lords, on s'est occupé des affaires de Rome. Parlant au nom du gouvernement britannique, lord Carlisle s'est exprimé ainsi, à l'égard de la conduite de la France dans cette question:

• Nous devons à la nation française, et aux hommes habiles qui la gouvernent, de rendre témoignage de la nature satisfaisante des assurances que que nous avons reçues et que nous continuons à recevoir quant à leurs intentions futures. Le gouvernement français a déclaré de la manière la moins équivoque toute intention de conquête et d'agrandissement territorial. Il a toujours protesté de son désir de quitter, *aussitôt que cela serait compatible avec l'honneur de la France et l'intérêt de la tranquillité*, le théâtre de ce récent conflit, et a toujours manifesté son vif désir de concourir avec les autres puissances à rétablir l'autorité du Pape *sur des bases qui donneraient satisfaction à la partie la plus raisonnable et la plus éclairée de ses sujets*. Si ce résultat heureux se présente, le gouvernement anglais aura à se féliciter de n'avoir fait aucune démarche qui pût embarrasser le gouvernement français dans un moment critique, quand on courait le risque de donner des forces à un parti qui aurait bouleversé l'ordre social, non seulement en France, mais dans tous les autres pays de l'Europe. •

A ces explications de lord Carlisle nous pouvons ajouter celles qu'a données le président du conseil, lord Lansdowne, qui s'est exprimé ainsi:

• Persuadés, comme nous le sommes, que l'intention suivie du gouvernement français est de rester en paix avec les autres nations du monde, notre devoir est de ne point chercher à l'obtrancher, autant que cela peut être compatible avec l'honneur et les intérêts de notre pays. Nous nous sommes donc dès lors satisfaits d'explications qu'en d'autres circonstances nous n'aurions peut-être pas trouvées également satisfaisantes. Nous sommes convaincus que l'objet réel de la France, en envoyant ses troupes à Rome, n'a réellement rien de hostile, le rétablissement de l'ordre par le moyen du rétablissement du Pape. Nous avons autant de foi dans les déclarations de la France que dans celles de l'Autriche. Nous savons qu'il y a eu des communications échangées entre la France et l'Autriche sur la question italienne, que les deux gouvernemens n'ont pu arriver à une action commune; que cette action commune avait été, proposée, mais que chacun des deux gouvernemens a préféré suivre séparément son propre but sans aucun accord formel, quoiqu'il soit resté entendu que le but commun était le rétablissement du pouvoir pontificale; la différence étant que l'Autriche proposait le rétablissement du Pape sans condition aucune, *tandis que la France, à son grand honneur, ne voulait rétablir le Pape qu'à de certaines conditions portant sur les institutions des Etats qu'il était appelé à gouverner.* •

Enfin c'est au milieu des applaudissemens de tous les côtés de la noble chambre que lord Brougham a dit:

• Je manquerais à mes propres sentimens si je n'exprimais pas ici mon entière admiration de la conduite de l'armée française, pendant les murs de Rome. Je ne m'arrête point à examiner si la politique du gouvernement français a été logique. Mais ce que je dois dire, c'est qu'aucune armée n'aurait pu se conduire plus honorablement, je dirai plus admirablement que l'ont fait l'armée française et ceux qui la commandaient. Est-ce qu'on pourrait douter qu'ils n'eussent pris Rome longtemps avant s'ils l'eussent voulu, et s'ils n'eussent pas reculé devant l'effusion du sang? Ils connaîtraient bien mal la vaillance d'une armée française, ceux qui pourraient penser ainsi. Mais les soldats français ont senti qu'ils ne devaient pas faire payer les innocens pour les coupables. Ils ont compris qu'ils n'allaient pas pour combattre les Romains, mais ceux qui exerçaient sur Rome une tyrannie odieuse. Je ne saurais donc rendre trop justice à l'armée française, pour laquelle témoigneront tous les siècles futurs; aussi longtemps qu'il y aura chez les hommes de l'admiration pour les chefs-d'œuvre anciens et modernes qui font la gloire de la cité éternelle. •

AUTRICHE.

Le cabinet Autrichien a été complété par la nomination de deux nouveaux ministres, le comte Léon Thun et le chevalier de Schmerling, le premier pour le culte et l'instruction publique, l'autre pour la justice. M. Bach qui avait en jusqu'ici le portefeuille de la justice, a été nommé ministre de l'Intérieur à la place du comte Stadion dont la démission, demandée il y a quelque temps déjà pour motifs de santé, a enfin été acceptée par S. M. l'Empereur qui, toutefois, l'a nommé en même-temps ministre sans portefeuille.

ALLEMAGNE.

PRUSSE.

(Berlin, 24 juillet.)

La nomination de M. le baron de Schleinitz au poste de ministre des affaires étrangères est confirmée. M. de Schleinitz, jusqu'ici envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près la cour de Hanovre, s'est rendu dans cette résidence pour présenter à S. M. Hanovrienne ses lettres de créance. On dit qu'il sera remplacé par M. de Bulow, jusqu'ici sous-secrétaire d'état au ministère des affaires étrangères.

BAVIERE.

(Munich, 22 juillet.)

Nous apprenons, dit la *Nouvelle Gazette de Munich* que, conformément à l'article IX de la convention d'armistice passée avec le Danemark, la Prusse a invité le gouvernement bavarois à y adhérer. Nous sommes à même d'annoncer que par des causes tant formelles que matérielles, le gouvernement bavarois a cru devoir refuser d'obtempérer à cette invitation. Et d'abord par des causes formelles, parce que le pouvoir central, qui a seul le droit de conclure un armistice avec le Danemark, n'a point été consulté par la Prusse; par des causes matérielles, parce que les droits des duchés, celui surtout de former un état indivisé, n'ont point été pris en considération, bien plus, par ce qu'ils ont été violés par la convention d'armistice conclue entre les couronnes de Prusse et de Danemark.

Pour ce qui est de la brigade bavaroise qui a pris une part si glorieuse à la guerre contre les Danois, on apprend d'une manière positive qu'elle sera rappelée, afin que par son séjour prolongé dans les duchés, elle ne soit pas placée dans la fâcheuse position d'être employée *contre* les duchés pour l'exécution du traité d'armistice; une autre raison pour laquelle elle sera rappelée, c'est qu'on veut éviter de provoquer des complications avec la Prusse et d'autres états allemands, complications dont le gouvernement bavarois ne veut assumer la responsabilité ni vis-à-vis de son propre pays ni dans l'intérêt de l'Allemagne.

GRAND-DUCHÉ DE BADE.

(Carlsruhe, 26 juillet.)

La forteresse de Rastadt s'est rendue à discrétion. Le général de Holleben a adressé la proclamation suivante aux habitans de la ville:

• Habitans de Rastadt!

• Maintenant que votre ville et la forteresse de Rastadt son délivrées de la domination des ennemis de l'insurrection, je puis, sous dernier point d'appui dans le Grand-duché de Bade. Pour rétablir l'ordre détruit depuis plusieurs mois, pour rétablir l'empire des lois, il fait des mesures très rigoureuses. Je vous somme, au péril de vos propres personnes, de vous conformer en tout point aux dispositions que prendront les autorités militaires. La responsabilité des événemens passés pèse sur une bonne partie des habitans de cette ville, et bien que j'espère qu'il y a encore des citoyens bien intentionnés, quoiqu'en petit nombre, je vous avoue que ma défiance est grande; elle ne peut disparaître immédiatement que par les preuves de la plus grande obéissance et d'une conduite tranquille et exemplaire. Bourgeois de Rastadt, je vous exhorte à vous ressouvenir des nobles devoirs du citoyen, ainsi que du respect aux lois; ce n'est que de cette manière que vous pourrez rentrer dans la jouissance du vrai bonheur, que vous mêmes et malheureusement une grande partie des habitans de ce beau pays assez volontairement perdu par votre faiblesse et votre manque de patriotisme en pur l'insurrection ouverte.

• Rastadt, le 24 juillet 1849.

• DE HOLLEBEN,

• *Gouverneur de la forteresse de Rastadt.* •

ITALIE.

AFFAIRES DE ROME.

On lit dans le *Journal des Débats*:

• La fête du 15 juillet à Rome, célébrée pour la délivrance de la ville et le rétablissement de l'autorité pontificale, a satisfait la grande majorité de la population en mettant fin à un état de choses resté jusqu'à présent trop indécis. C'était un commencement de solution à la question politique qui avait succédé à la question militaire. Les sages mesures prises par l'autorité française ont ramené dans Rome le calme et la sécurité. Les dix premiers jours de l'occupation ont été employés à cette œuvre d'ordre et de paix, et la journée du 15 en a été la preuve comme la consécration.

• L'œuvre politique reste à compléter. Mais il importe qu'on puisse reconstituer l'Etat romain à l'abri des passions extrêmes et en dehors des débats d'une polémique irritante. C'est sans doute pour atteindre ce but que le général en chef a cru devoir, par décret du 14, suspendre la publication des journaux autres que les journal officiel. On avait d'abord permis la publication de tous les journaux, sous l'inspection de l'autorité. Mais chacun d'eux rentrait dans la lire avec ses antécédens, ses prétentions de parti et ses passions. L'un déguisait mal ses regrets en faveur de la République, l'autre, tout en acceptant le rétablissement du Pape, persistait à lui contester l'exercice du pouvoir temporel; un troisième enfin pensait pouvoir l'organe de quelques dignitaires ecclésiastiques ennemis de toute concession libérale.

• Le général en chef, en lieu de protéger l'organe de telle ou telle opinion politique celui de telle autre, a préféré, dans les circonstances exceptionnelles des Etats romains, couper court à toute polémique.

• Les bruits sont très divers au sujet de Garibaldi. On disait qu'il la date du 12, se trouvait cerné de toutes parts, il avait dit à ses soldats de se disperser pour échapper isolément; d'autres disent qu'il est entré en Toscane par la frontière de Pérouse. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'un régiment toscan est parti de Florence, le 14, pour la frontière, et qu'en même temps une frégate à vapeur française partait de Civita-Vecchia pour les côtes de Toscane, afin d'empêcher Garibaldi d'occuper quelque ville maritime pour s'y embarquer avec tout un parti de son monde. •

On écrit de Rome, le 14 juillet au *Times*:

• La plupart des étrangers qui encombraient les rues de Rome ayant disparu, la ville retombe dans une indolente sécurité, état de bénédiction suprême pendant les chaleurs de l'été. On peut approcher maintenant des restaurans et des cafés.

• Ce sont les Lombards et les étudians romains qui, au dire des Français ont montré le plus de bravoure dans la défense de Rome; leur uniforme était toujours au premier rang.

• On a calculé qu'il avait été délivré 5,000 passeports; ajoutez-y les 4,000 hommes partis avec Garibaldi, et vous avez précisément le chiffre des défenseurs de Rome étrangers à la ville.

• Garibaldi, avant de quitter Rome avec ses corps francs, a exigé qu'on lui donnât de 5 à 10,000 liv. st. (125,000 fr.) pour les nourrir. C'est après avoir empoché ce denier, qu'il les a décidés à l'accompagner. Cette contribution a résolu la question, et il n'y a pas eu de pillage.

• La modération et l'indulgence des Français entrés à Rome ont été merveilleuses, surtout en présence des provocations de toute nature qui leur ont été faites pendant deux jours. Il n'y a pas en Europe d'autres soldats qui eussent montré autant de longanimité. Les habitans de Rome, tout en ne voulant pas se mettre trop en relation avec les troupes françaises, s'abstiennent de toute marque d'hostilité.

• MM. Piacentini, Lunati et Cavalieri, commissaires dans plusieurs ministères, sont des hommes modérés et recommandables. Les conditions du rétablissement du Pape seront discutées et convenues à Gaëte.

• J'espère que de sages conseils seront entendus et que le gouvernement des prêtres ne sera pas rétabli. La propriété de l'Eglise qui, sans faire de tort à une seule famille, peut être convertie en domaine national, s'élève à 85 millions d'écus (450 millions de fr.). Le papier-monnaie en circulation dans les Etats romains s'élève à 8 millions d'écus (40 millions de fr.), 3 millions émis par le Pape et 5 millions par Mazzini et compagnie.

• On est curieux et inquiet de savoir quelle partie de la circulation de ce papier le Pape reconnaîtra: pour ne pas amener la banqueroute et la ruine d'une partie de la population, il sera forcé de reconnaître même le papier émis sous le triumvirat. L'essai républicain de M. Mazzini et compagnie aura coûté cher à Rome, et ce n'est pas là un des legs les moins onéreux faits par le triumvirat à Pie IX.

• Il est clair que la résistance de Rome n'était qu'une partie de la conspiration qui se tramait depuis cinq ans en Europe.

• On attend la proclamation que le Pape ne peut pas refuser, et qui doit faire disparaître des esprits la terreur inspirée par le retour du despotisme et du gouvernement de l'Eglise.

• La bande de Garibaldi est réduite à un petit nombre d'hommes.

• Le Pape, en approuvant le rétablissement de son drapeau, enverra un conseil des ministres pour gouverner en son nom et préparer les voies à son retour. L'armée française jusque-là occupera la ville pour lui. •

Proclamation de la nouvelle municipalité de Rome aux habitans:

• Romains! appelés par le général en chef de l'armée française à gérer l'administration de votre ville, nous avons devoir faire passer l'intérêt urgent de la chose publique avant toute considération personnelle en acceptant la charge de pourvoir temporairement aux intérêts de la ville autant qu'il nous sera possible.

• Nous ne négligerons rien pour satisfaire à vos pressans besoins, et pour préparer à ceux qui devront nous succéder des voies plus faciles pour améliorer votre sort.

• Mais pour atteindre, dans ces circonstances difficiles, cet unique but de nos désirs, il nous faut le concours actif de tous les gens de bien et la coopération sincère de toutes les classes de la société. Nous avons confiance qu'ils ne nous manqueront pas.

• Le rétablissement de l'ordre et du pouvoir temporel du Souverain Pontife dans les Etats romains a vivement ému le monde catholique. Rome ne peut pas être indifférente à un événement auquel elle est appelée par des sentimens de reconnaissance et de raison, et par le souvenir funeste du passé auquel on ne peut songer sans douleur.

• Vous saurez répondre à l'invitation de l'autorité qui nous régit et montrer votre reconnaissance pour brave nation qui, s'offrant en amie, vous garantit aujourd'hui que votre confiance ne sera pas trompée.

• Au Capitole, le 15 juillet 1849.

• Le prince ODESCALCHI, *président.* •

(Suivent les signatures des membres de la municipalité romaine.)

Le général Oudinot a ordonné la mise en liberté de tous les officiers romains qui avaient été faits prisonniers et qui se trouvaient à Civita-Vecchia.

On écrit de Rome, le 16 juillet:

• M. de Corcelles vient de partir pour Gaëte.

• On croit que le Pape ne quittera cette résidence qu'après l'achèvement très prochain de la Reine de Naples, le Saint-Père devant baptiser le nouveau-né. •

On attend ici, écrit-on de Rome, le 17 juillet, le cardinal Bernetti, qui est muni de pleins pouvoirs.

Il paraît que la Russie doit faire au Pape un prêt de 10 millions sans intérêt, et qui seront remboursables par demi-million chaque année.

PIÉMONT.

On lit dans la *Gazette piémontaise* du 17 juillet:

• Le 13 de ce mois, M. de Boislecomte, ministre de la France, a remis au Roi, au nom du président de la République française, le grand cordon de la Légion-d'Honneur. Le Roi, à son tour, a envoyé au président les insignes de l'Ordre suprême de la Très-Sainte-Annunciata. •